

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 30 mars 2018

❖ Séance du 30/03/2018

Les membres du conseil municipal de la commune d'Apinac se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressé par le maire le 22/03/2018, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●●●●●○●●●●●

❖ Étaient présents : Pierre CARRÉ, Roger BOYER, Michel BOURGIN, Roger VIGNAL, Alcide CROS, Stéphane BARRALLON, René SUCHET, Jeannine SUCHET, Séverine JASSERAND, Michele FAURE, Perrine ACHARD.

●●●●●○●●●●●

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Perrine ACHARD est volontaire pour cette tâche.

●●●●●○●●●●●

❖ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02/02/2018

⇒ *Le compte-rendu du conseil municipal du 02/02/2018 est approuvé à l'unanimité.*

❖ Points à l'ordre du jour

➤ Création d'une attribution de compensation d'investissement :

En raison du transfert de certaines compétences à Loire Forez *il est proposé de transférer une partie de l'Investissement lié à ces compétences à Loire Forez.*

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ Adhésion à la compétence optionnelle «éclairage public» du SIEL :

La compétence éclairage public a été transférée à Loire Forez excepté pour 5 points lumineux correspondants au terrain de sport et à la mise en valeur du patrimoine la commune. Le SIEL propose donc une option afin de garantir l'entretien, le dépannage et la maintenance de ces points lumineux pour lesquels une intervention en régie est impossible (hauteur d'intervention) et le coût d'une intervention privée trop onéreux.

Il est proposé d'approuver l'adhésion à cette compétence.

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ Participation aux frais de scolarité à l'école Saint Joseph de Saint Bonnet le Château :

Le maire rappelle que les communes qui ne disposent pas d'école doivent participer aux frais de scolarité engagés dans les écoles des communes accueillant les élèves. Cela concerne 5 élèves d'Apinac pour cette école.

Il est proposé d'attribuer 847.43€ par enfant. Soit la somme totale de 4237.15€.

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ Délégation donnée à Monsieur le Maire pour déclaration préalable

Dans le cadre des travaux qui vont être réalisés sur l'ancien lavoir, une déclaration préalable doit être déposée auprès du service ADS de Loire Forez Agglomération, avec une consultation de l'architecte des bâtiments de France.

Il est proposé de donner délégation à Monsieur le Maire pour cette déclaration préalable

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ **Délibération pour coupure de nuit de l'éclairage des jeux de boules :**

L'éclairage des jeux de boules est rattaché à l'éclairage public et se déclenche en même temps que celui-ci. La lumière reste donc en continu durant toute la nuit. Afin de remédier à cela il est possible de mettre en place un interrupteur qui permettrait de gérer manuellement l'allumage et l'extinction de l'éclairage à cet endroit. Le montant des travaux s'élève à 535 €, la participation prévisionnelle de la commune serait de 299 €.

Il est proposé de procéder à cet aménagement afin de pouvoir éteindre l'éclairage des jeux de boules lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés.

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ **Vote du budget M14 de la commune**

✓ **Approbation du compte de gestion 2017**

⇒ *Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité.*

✓ **Approbation du compte administratif 2017 :** Le Maire sort de la salle du Conseil pendant le débat et le vote puisqu'il ne peut pas intervenir ni voter sur ce point.

⇒ *Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité.*

✓ **Affectation du résultat de fonctionnement 2017 :**

Le résultat de fonctionnement peut être affecté soit à l'investissement soit au fonctionnement 2018. Cependant, s'il est affecté à l'investissement il ne pourra pas être réaffecté en fonctionnement en cas de besoin. Tandis que l'inverse est possible.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement au fonctionnement 2018

⇒ *La proposition est approuvée à l'unanimité.*

✓ **Vote du budget primitif 2018 :**

Le budget primitif est présenté par chapitre de dépense.

⇒ *Le budget primitif 2018 est voté à l'unanimité*

➤ **Vote des taux des taxes d'habitation et taxe foncière bâti et non bâti**

Les taux des bases n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années. En raison des baisses de dotations prévues sur les prochaines années et des investissements faits sur la commune il semble judicieux de réévaluer les taux des taxes graduellement afin de ne pas répercuter une augmentation trop importante. Il est à noter que même si les taux sont différents ils sont indexés. La réévaluation des taux est donc la même pour les 3 types de taxe.

Il est proposé d'augmenter les taux des bases d'imposition de 2%.

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

●●●●●○●●●●●

❖ **Questions diverses**

- Un dossier va être déposé à Loire Forez afin de pouvoir bénéficier de l'installation d'une borne wifi dans le bourg et financé par l'Europe. Toutes les candidatures ne seront pas retenues.
- Avancée de la fibre. Les demandes de raccordement sont en cours.
- Avancée du projet de règlement de boisement en lien avec le Conseil Départemental. Ce règlement concernerait les communes d'Apinac, Merle-Leigneac et Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte. Il serait prévu pour 2019.
- Point sur l'avancée des travaux de la maison communale.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer M. Le Maire clôt la séance du conseil à 23 h 40.

Le Maire,
Pierre CHARRE

